

3526

LES RESTAURANTS À DOMICILE

	Société anonyme au capital de 76 078 €
	Siège social : 6 bis, rue Adrien Lesesne, 93400 SAINT-OUEN
	GREFFE
	423 843 911 RCS BOBIGNY
14 FEV. 2012	
TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOBIGNY (Seine-St-Denis)	
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 FÉVRIER 2012	

Le 3 février 2012,
à 18 heures,

Les Administrateurs de la société LES RESTAURANTS À DOMICILE se sont réunis au siège social, sur convocation orale de la Présidente.

Les Administrateurs ont signé le registre de présence à leur entrée en séance.

Sont présents

Madame Marie-Anne CANTO-DUNSTON, Président,
- Monsieur Pascal PROT, Administrateur

La moitié des Administrateurs composant le Conseil étant présente, celui-ci est réuni dans des conditions lui permettant de valablement délibérer. La séance est présidée par Madame Marie-Anne CANTO-DUNSTON, Président du Conseil d'Administration.

La Présidente rappelle que l'ordre du jour porte sur la cooptation d'un nouvel Administrateur et la démission d'un second Administrateur non remplacé.

COOPTATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR

La Présidente indique au Conseil que Monsieur Emmanuel DOSSI lui a présenté sa démission de ses fonctions d'Administrateur. Elle indique, par ailleurs, que le nombre d'Administrateurs restant en fonction étant supérieur au minimum légal, le Conseil a la faculté, conformément aux dispositions de l'article L 225-24 du code de commerce et de l'article 14 des statuts, de procéder à une nomination à titre provisoire.

Elle indique que Monsieur Charles DUNSTON, demeurant 17, parc de Montretout, 92210 SAINT-CLOUD, a proposé sa candidature à ce poste.

Elle présente Monsieur Charles DUNSTON au Conseil, puis offre la parole aux Administrateurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, usant des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article L 225-24 du code de commerce et l'article 14 des statuts, approuve les propositions faites par sa Présidente et coopte en qualité de nouvel Administrateur pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2013.

P R

[Signature]

Monsieur Charles DUNSTON
né le 2 février 1968 à PARIS (75016), de nationalité française
demeurant 17, parc de Montretout, 92210 SAINT-CLOUD

en remplacement de Monsieur Emmanuel DOSSI, démissionnaire.

Conformément à la Loi et aux statuts, cette nomination faite à titre provisoire sera soumise à ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Monsieur Charles DUNSTON a fait savoir par avance qu'il acceptait le mandat d'Administrateur, si celui-ci lui était confié, ayant précisé qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la Loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

DÉMISSION D'UN ADMINISTRATEUR NON REMPLACÉ

D'autre part, la Présidente indique au Conseil que Monsieur François SILVAIN lui a présenté sa démission de ses fonctions d'Administrateur. Elle indique, par ailleurs, que le nombre d'Administrateurs restant en fonction étant supérieur au minimum légal, le Conseil peut ne pas le remplacer.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur François SILVAIN de ses fonctions d'administrateur et décide de ne pas le remplacer.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18 heures 15.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par la Présidente et un Administrateur.



La Présidente



Un Administrateur